



L'intégralité des délibérations du SMICTOM Centre Ouest peuvent être consultées :

- Sur le site internet du syndicat

www.smictom-centreouest35.fr

- Sur demande à l'accueil, aux jours et horaires d'ouverture au public

Conformément aux dispositions de l'article R 4211 Du Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours pour excès de pouvoir contre les délibérations prises par le comité syndical et par le bureau syndical dans un délais de deux mois à compter de leur publication.



5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril mardi à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le mardi 04 avril 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

Au préalable, le Comité Syndical avait été convoqué une première fois en vue de se tenir le mardi 04 avril 2023 à 09h00, sans que le quorum n'ait été atteint. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT « *le comité ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le comité est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.* »

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. ODYE, Mme BOUGAULT,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GUILLEMOT à Mme BOUGAULT,
- 3.Excusés: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. MAILLARD, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. PICHOT, Mme PITHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GENISSEL à M. PICHOT,
- 3.Excusés: M. CHEVALIER, M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, M. PERTUISEL, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. ETHORÉ,
- 3.Excusés: M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. LERAY, M. LESAGE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, M. THOMAS, M. RIFFAULT, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUERIN, Mme GUILLARD, Mme KERQUELEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BRIANTAIS, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. MEANCE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. DENIEL, Mme BESNARD, Mme LECOMTE,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. TRUTIN à M. GORRE,
- 3.Excusés: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. COLLET, M. DELYS, M. DESPRÉS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. HERVIOU, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. SOURDAINE, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE, Mme GUEE, Mme PIERRARD,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. DELACROIX, Mme BERRÉE,
- 3.Excusés: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. COLLET, M. GUILLOIS, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M. BARBE, M. DUTEIL, M. HEUZÉ, Mme BONDON, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO, Mme LEPORCHER, Mme VIVIEN,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. RAFFIN, M. MENIER,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme CESMAT à M. LEMAZURIER,
- 3.Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. CHAUMORCEL, M. COIGNARD, M. COUDE, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LEMAZURIER, M. LIMOUX, M. MALEY, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER, Mme RIDARD, Mme VACHON,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COWET, M. DUVIC,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. BADOUAL à M. DUVIC,
- 3.Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. JOLY, M. LELIEVRE, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GLOTIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX,

Séance close à 10h15

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 035-253500995-20230413-D_2023_12-DE

Objet : Attribution du Marché pour la fourniture d'un logiciel redevance et contrôle d'accès

Le marché porte sur la fourniture d'outils numériques pour la gestion de la redevance incitative et des contrôles d'accès en déchèterie

- La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert passé en application des dispositions des articles L2124-2, R2124-2 1°, R2161-2 A R2161-5 du Code de la commande publique
- Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire « à bons de commandes » sans minimum et avec un montant maximum de 500 000 € HT comportant 1 lot unique
- Publicité : AVIS PUBLIÉ AU BOAMP n° 23-16498 du 08/02/23 et JOUE n° 89453-2023-FR du 13/02/23
- Date et heure limites de réception des candidatures : 16/03/2023 12h00
- montant estimé du marché : 400 000 €HT pour une durée totale de 48 mois
- début estimé du marché : 1er mai 2023

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 mars 2023 à 9h30 afin d'analyser les offres des candidats. Le jugement des offres est effectué conformément aux dispositions du code de la commande publique.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Critère 1 : COUT TOTAL DE LA SOLUTION LOGICIEL ET CONTROLE d'ACCES– noté sur 35 points
- Critère 2 : FONCTIONNALITES ET QUALITE DU LOGICIEL DE GESTION– noté sur 30 points
- Critère 3 : FONCTIONNALITES ET QUALITE DE LA SOLUTION de CONTROLE d'ACCES en DECHETERIE – noté sur 20 points
- Critère 4 : PERTINENCE ET METHODOLOGIE PROPOSEES POUR LA MISSION–noté sur 15 points sur la base du Mémoire Technique

2 entreprises ont candidaté :
TRADIM
ADEMI

La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la société TRADIM, qui a présenté l'offre techniquement et financièrement la plus adaptée.



Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

-autorise le président ou son représentant à signer le marché avec la société TRADIM pour la fourniture d'outils numériques pour la gestion de la redevance incitative et des contrôles d'accès en déchèterie pour un montant total estimé sur 48 mois à 453 355,00€HT, ainsi que signer tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.

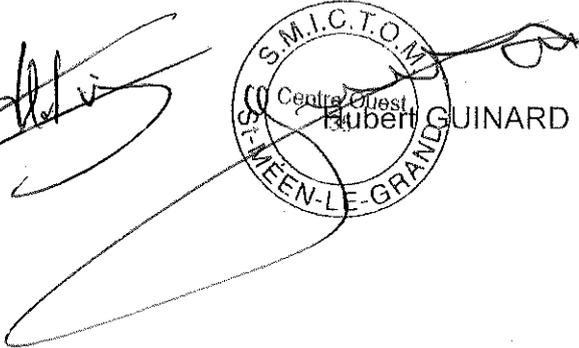
Pour extrait conforme,

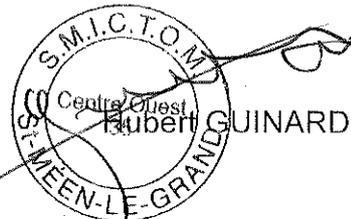
Fait à St Méen Le Grand, le 13 avril 2023

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	23
Nombre de pouvoirs:	05
Nombre de voix pour:	28
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,





5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril mardi à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le mardi 04 avril 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

Au préalable, le Comité Syndical avait été convoqué une première fois en vue de se tenir le mardi 04 avril 2023 à 09h00, sans que le quorum n'ait été atteint. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT « *le comité ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le comité est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.* »

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. ODYE , Mme BOUGAULT,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GUILLEMOT à Mme BOUGAULT,
- 3.Excusés: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. MAILLARD , M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. PICHOT , Mme PITHON ,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GENISSEL à M. PICHOT ,
- 3.Excusés: M. CHEVALIER , M. DELAHAYE , M. MARETHEUX , M. PERTUISEL, Mme MEUNIER ,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. ETHORÉ,
- 3.Excusés: M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. LERAY, M. LESAGE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, M. THOMAS , M.RIFFAULT, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUERIN, Mme GUILLARD, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BRIANTAIS, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. MEANCE, M. ROLLAND, M. SIMON, M.DENIEL, Mme BESNARD, Mme LECOMTE,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. TRUTIN à M. GORRE,
- 3.Excusés: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. COLLET, M. DELYS, M. DESPRÉS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GAULTIER, M. HERVIOU, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. SOURDAINE, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE, Mme GUEE, Mme PIERRARD,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. DELACROIX , Mme BERRÉE ,
- 3.Excusés: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. COLLET, M. GUILLOIS, M. JOUAN, M. LANGLAIS , M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M.BARBE, M.DUTEIL, M.HEUZÉ, Mme BONDON, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO , MmeLEPORCHER, Mme VIVIEN,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. RAFFIN, M.MENIER,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme CESMAT à M. LEMAZURIER,
- 3.Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. CHAUMORCEL, M. COIGNARD, M. COUDE, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LEMAZURIER, M. LIMOUX, M. MALEY, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER, Mme RIDARD, Mme VACHON,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COWET, M. DUVIC ,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. BADOUAL à M. DUVIC ,
- 3.Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. JOLY, M. LELIEVRE, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GLOTIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX,

Séance close à 10h15

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 035-253500995-20230413-D_2023_13-DE

Objet : Plan de financement du projet de déchèterie Montauban II

La déchèterie actuellement en exploitation à Montauban de Bretagne a été créée en 1997 et a fait l'objet d'adaptations successives. Le site est aujourd'hui dépassé au vu de sa fréquentation et du flux de déchets qui y est réceptionné. Sa situation ne permet pas d'extension ou d'adaptation et une localisation a été identifiée avec la commune de Montauban pour la création d'un nouveau site à proximité de la future station d'épuration, à proximité de l'étang de Chaillou.

Le lieu choisi a un très fort potentiel pour être un démonstrateur des interfaces entre l'homme et le milieu naturel, en visant la préservation des « ressources » au sens large : déchets, eau, énergie, biotope.

La parcelle dispose d'une superficie de 16 000 m² environ et les principales fonctionnalités attendues au stade programme sont :

- 12 quais de déchargement
- 2 plateformes, pour les végétaux et les gravats
- un local DDS et un local D3E
- un hall couvert « petites filières »
- un local agent
- dispositif de contrôle d'accès en entrée
- Clotures, portails sécurisés et vidéoprotection du site
- une matériathèque avec récupération autorisée (bois, parpaings, briques, Carrelage et faïence, éviers,...)
- une recyclerie avec espace de dépôt/tri et réparation/espace de vente
- une salle de réunion équipée en espace de sensibilisation
- ...

Le SMICTOM CO vise la Création d'une nouvelle déchèterie avec recyclerie et espace de sensibilisation avec une enveloppe de 1 800 000 €HT pour le volet déchèterie et de 500 000 €HT sur le volet recyclerie et espace de sensibilisation.

Des demandes de subventions ont été effectuées auprès de la Région Bretagne, qui a donné un accord pour le projet complet (déchèterie avec recyclerie et espace de sensibilisation) à hauteur de 300 000€.

D'autres demandes auprès de financeurs sont en cours pour aboutir au plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant (k€ HT)	Financeurs	Montant (k€ HT)	%
Travaux tranche ferme - déchèterie / matériathèque	1 800 000,00 €	Région Bretagne	300 000,00 €	13%
		DSIL	200 000,00 €	9%
		LEADER	150 000,00 €	7%
Travaux tranche optionnelle - recyclerie / espace pédagogique	500 000,00 €	SMICTOM Centre Ouest	1 650 000,00 €	72%
Total	2 300 000,00 €	Total	2 300 000,00 €	

La communauté de communes St Méen Montauban et la commune de Montauban seront également sollicitées au titre de leurs compétences respectives, car le site aura une vocation multi thématique, qui dépasse la seule compétence « déchets »

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- décide du principe de réalisation des travaux de la déchèterie de Montauban II, tel que décrit ci-dessus,
- approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- autorise le Président à solliciter toutes les subventions auprès des financeurs potentiels (Europe, Etat, Région ,....) ,
- autorise le Président à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,

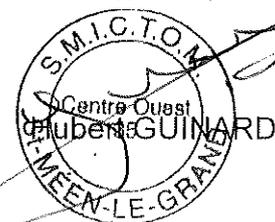
Fait à St Méen Le Grand, le 13 avril 2023

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	23
Nombre de pouvoirs:	05
Nombre de voix pour:	28
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,



Le Président,





5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril mardi à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le mardi 04 avril 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

Au préalable, le Comité Syndical avait été convoqué une première fois en vue de se tenir le mardi 04 avril 2023 à 09h00, sans que le quorum n'ait été atteint. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT « le comité ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le comité est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. »

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. ODYE , Mme BOUGAULT,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GUILLEMOT à Mme BOUGAULT,
- 3.Excusés: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. MAILLARD , M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. PICHOT , Mme PITHON ,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GENISSEL à M. PICHOT ,
- 3.Excusés: M. CHEVALIER , M. DELAHAYE , M. MARETHEUX , M. PERTUISEL, Mme MEUNIER ,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. ETHORÉ,
- 3.Excusés: M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. LERAY, M. LESAGE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, M. THOMAS , M.RIFFAULT, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUERIN, Mme GUILLARD, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BRIANTAIS, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. MEANCE, M. ROLLAND, M. SIMON, M.DENIEL, Mme BESNARD, Mme LECOMTE,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. TRUTIN à M. GORRE,
- 3.Excusés: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. COLLET, M. DELYS, M. DESPRÉS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. HERVIUO, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. SOURDAINE, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE, Mme GUEE, Mme PIERRARD,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. DELACROIX , Mme BERRÉE ,
- 3.Excusés: M. AUFFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. COLLET, M. GUILLOIS, M. JOUAN, M. LANGLAIS , M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M.BARBE, M.DUTEIL, M.HEUZÉ, Mme BONDON, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO , MmeLEPORCHER, Mme VIVIEN,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. RAFFIN, M.MENIER,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme CESMAT à M. LEMAZURIER,
- 3.Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. CHAUMORCEL, M. COIGNARD, M. COUDE, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LEMAZURIER, M. LIMOUX, M. MALEY, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER, Mme RIDARD, Mme VACHON,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COWET, M. DUVIC ,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. BADOUAL à M. DUVIC ,
- 3.Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. JOLY, M. LELIEVRE, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GLOTIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX,

Séance close à 10h15

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 035-253500995-20230413-D_2023_14-DE

Objet : Attribution du Marché de Maîtrise d'œuvre de Montauban II

Le marché porte sur la Maîtrise d'œuvre pour la Création d'une déchèterie et d'une recyclerie/ espace de sensibilisation à Montauban.

- La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.
- Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique :

Tranche ferme

Déchèterie	Recyclerie et espace de sensibilisation
<ul style="list-style-type: none">• Avant-projet sommaire(APS)• Avant-projet définitif (APD)• Etudes de projet (PRO) ;• Assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT) ;• Etudes d'exécution partielles (EXE)• Etudes de synthèse (SYN) ;• Visa des études d'exécution établies par les entreprises (VISA) ;• Direction d'exécution des contrats de travaux (DET) ;• Ordonnancement, coordination et pilotage (OPC) ;• Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR)	<ul style="list-style-type: none">• Avant-projet sommaire(APS)• Avant-projet définitif (APD)

La tranche ferme comprend aussi les éléments suivants :

Elaboration et suivi des autorisations d'urbanisme :

Rédaction et suivi de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire) pour l'ensemble du projet déchèterie + recyclerie et espace de sensibilisation

Elaboration et suivi du Dossier ICPE de demande Préfectorale pour Exploiter la déchèterie-Recyclerie et espace de sensibilisation notamment au regard des rubriques ICPE 2710- 01 et 2710-02.

Tranche optionnelle

La tranche optionnelle concerne la finalisation des études, le lancement et le suivi des travaux de la recyclerie et de l'espace de sensibilisation :



5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Recyclerie et espace de sensibilisation

- Etudes de projet (PRO) ;
- Assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- Etudes d'exécution partielles (EXE)
- Etudes de synthèse (SYN) ;
- Visa des études d'exécution établies par les entreprises (VISA) ;
- Direction d'exécution des contrats de travaux (DET) ;
- Ordonnancement, coordination et pilotage (OPC) ;
- Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR)

-Publicité : AVIS PUBLIÉ AU BOAMP n Avis n° 23-13309 du 27/01/23

-Date et heure limites de réception des candidatures : 10/03/2023 12h00

-montant estimé du marché : entre 140 000 et 200 000 €HT pour une durée totale de 48 mois

-début estimé du marché : TF de 20 mois et TO de 20 mois.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 mars 2023 à 9h30 afin d'analyser les offres des candidats. Le jugement des offres est effectué conformément aux dispositions du code de la commande publique.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- 1.Critère Valeur technique pondéré à 60 sur 100 points
- 2.Critère Prix des prestations pondéré à 40 sur 100 points

8 candidats ont remis une offre dans le cadre de groupements dont les mandataires sont :

AGA ARCHITECTES 10 Rue des Tricors, 56400 Auray

GINGER BURGEAP 24 Rue Jan Palach, 44220 Couëron

BOURGOIS 3 Rue des Tisserands, 35830 Betton

PRECONCEPT ARCHITECTES 2 Bis Rue Gonnet, 75011 Paris

ANTEA 8 Bd Albert Einstein, 44300 Nantes

FOUQUET ARCHITECTES 9 Rue Sanlecque, 44000 Nantes

ATLANCE Ingenierie Environnement 10 Rue du Grand Launay, 49000 Angers

BALSA ARCHITECTES 9 bis Rue Hélène Boucher Bâtiment Infinity, 22190 Plérin

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable afin de retenir l'entreprise qui a présenté l'offre techniquement et financièrement la plus adaptée :

BOURGOIS Rue des Tisserands, 35830 Betton en groupement avec le cabinet d'architecte
LE PRIOL 30 Rue des Gantelles, 35700 Rennes

pour un montant prévisionnel total de 199 262,50 €HT se décomposant comme suit :

- 152 037,50 €HT sur la tranche ferme correspondant à un taux de rémunération de 8,447% sur une enveloppe prévisionnelle travaux de 1 800 000 €HT
- 47 225,00 €HT sur la tranche optionnelle correspondant à un taux de rémunération prévisionnel de 9,445% sur une enveloppe prévisionnelle travaux de 500 000 €HT

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

-attribue le marché de Maîtrise d'œuvre pour la Création d'une déchèterie et d'une recyclerie/ espace de sensibilisation à Montauban à BOURGOIS Rue des Tisserands, 35830 Betton en groupement avec le cabinet d'architecte LE PRIOL 30 Rue des Gantelles, 35700 Rennes pour un montant prévisionnel total de 199 262,50 €HT, décomposé comme indiqué ci-dessus,

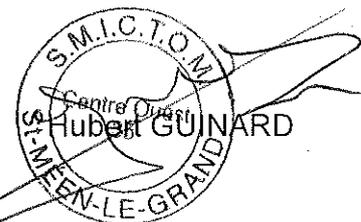
-autorise le président ou son représentant à signer le marché ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement avec les entreprises ci-dessus mentionnées

Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 13 avril 2023

Nombre de délégués en exercice:	138	Le Secrétaire de séance,
Nombre de délégués présents:	23	
Nombre de pouvoirs:	05	
Nombre de voix pour:	28	
Abstentions:	0	
Contre:	0	

Le Président,



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 035-253500995-20230413-D_2023_14-DE

Délibération du Comité Syndical du jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril mardi à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le mardi 04 avril 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

Au préalable, le Comité Syndical avait été convoqué une première fois en vue de se tenir le mardi 04 avril 2023 à 09h00, sans que le quorum n'ait été atteint. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT « *le comité ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le comité est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.* »

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. ODYE , Mme BOUGAULT,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GUILLEMOT à Mme BOUGAULT,
- 3.Excusés: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. MAILLARD , M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. PICHOT , Mme PITHON ,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GENISSEL à M. PICHOT ,
- 3.Excusés: M. CHEVALIER , M. DELAHAYE , M. MARETHEUX , M. PERTUISEL, Mme MEUNIER ,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. ETHORÉ,
- 3.Excusés: M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. LERAY, M. LESAGE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, M. THOMAS , M. RIFFAULT, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUERIN, Mme GUILLARD, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BRIANTAIS, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. MEANCE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. DENIEL, Mme BESNARD, Mme LECOMTE,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. TRUTIN à M. GORRE,
- 3.Excusés: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. COLLET, M. DELYS, M. DESPRÉS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. HERVIOU, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. SOURDAINE, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE, Mme GUEE, Mme PIERRARD,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. DELACROIX , Mme BERRÉE ,
- 3.Excusés: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. COLLET, M. GUILLOIS, M. JOUAN, M. LANGLAIS , M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M. BARBE, M. DUTEIL, M. HEUZÉ, Mme BONDON, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO , Mme LEPORCHER, Mme VIVIEN,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. RAFFIN, M. MENIER,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme CESMAT à M. LEMAZURIER,
- 3.Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. CHAUMORCEL, M. COIGNARD, M. COUDE, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LEMAZURIER, M. LIMOUX, M. MALEY, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER, Mme RIDARD, Mme VACHON,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COWET, M. DUVIC ,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. BADOUAL à M. DUVIC ,
- 3.Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. JOLY, M. LELIEVRE, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GLOTIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX,

Séance close à 10h15

Objet : Révision des prix unitaires de traitement applicables avec Rennes Métropole

La convention de coopération avec Rennes Métropole validée par Délibération 2021_45 du 9 novembre 2021 prévoit des échanges de tonnages d'OMr dans le cadre de la rénovation totale de l'UVE de Villejean prévue entre avril 2022 et juillet 2023.

Dans cette coopération, chaque partie valorise les activités réalisées pour l'autre partie à leurs couts de revient prévisionnels, que ce soit pour le traitement des déchets ou les couts de gardiennage de la déchèterie du Verger.

L'article 4.1 prévoit une actualisation annuelle de ces valeurs, qui avaient été fixées par délibération 2022-45 à 147,89 €HT pour la prise en charge des OM de Rennes Métropole sur le site de traitement de Gael.

Ce tarif est mis à jour dans le cadre du nouveau marché d'exploitation du site et est porté à 163,50 €HT à compter d'avril 2023.

Le Bureau a émis un avis favorable à cette actualisation de la convention

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- actualise les couts de prise en charge des OM de Rennes Métropole sur le site de traitement de Gael et de le porter à 163,50€ HT à compter d'avril 2023 conformément à l'article 4.1 de la convention de coopération existante
- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

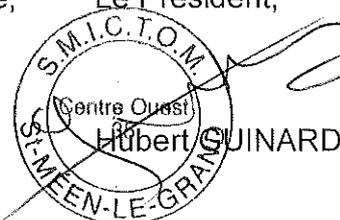
Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 13 avril 2023

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	23
Nombre de pouvoirs:	05
Nombre de voix pour:	28
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,





5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril mardi à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le mardi 04 avril 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

Au préalable, le Comité Syndical avait été convoqué une première fois en vue de se tenir le mardi 04 avril 2023 à 09h00, sans que le quorum n'ait été atteint. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT « le comité ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le comité est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. »

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. ODYE , Mme BOUGAULT,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GUILLEMOT à Mme BOUGAULT,
- 3.Excusés: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. MAILLARD , M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. PICHOT , Mme PITHON ,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GENISSEL à M. PICHOT ,
- 3.Excusés: M. CHEVALIER , M. DELAHAYE , M. MARETHEUX , M. PERTUISEL, Mme MEUNIER ,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. ETHORÉ,
- 3.Excusés: M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. LERAY, M. LESAGE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, M. THOMAS , M.RIFFAULT, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUERIN, Mme GUILLARD, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BRIANTAIS, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. MEANCE, M. ROLLAND, M. SIMON, M.DENIEL, Mme BESNARD, Mme LECOMTE,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. TRUTIN à M. GORRE,
- 3.Excusés: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. COLLET, M. DELYS, M. DESPRÉS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. HERVIUO, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. SOURDAINE, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE, Mme GUEE, Mme PIERRARD,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. DELACROIX , Mme BERRÉE ,
- 3.Excusés: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. COLLET, M. GUILLOIS, M. JOUAN, M. LANGLAIS , M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M.BARBE, M.DUTEIL, M.HEUZÉ, Mme BONDON, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO , MmeLEPORCHER, Mme VIVIEN,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. RAFFIN, M.MENIER,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme CESMAT à M. LEMAZURIER,
- 3.Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. CHAUMORCEL, M. COIGNARD, M. COUDE, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LEMAZURIER, M. LIMOUX, M. MALEY, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER, Mme RIDARD, Mme VACHON,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COWET, M. DUVIC ,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. BADOUAL à M. DUVIC ,
- 3.Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. JOLY, M. LELIEVRE, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GLOTIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX,

Séance close à 10h15

Objet : Convention avec le syndicat VALCOR pour le traitement d'OMr

VALCOR, syndicat de traitement des déchets du Sud Finistère a connu un incendie à l'été 2022. Son UVE de Concarneau doit faire l'objet de travaux de reconstruction du hangar de réception en avril et mai prochain et il a donc sollicité les collectivités bretonnes pour un plan de détournement de ses ordures ménagères.

Dans une logique de solidarité entre structures, il est proposé que le SMICTOM CO puisse prendre en charge de l'ordre de 250 tonnes d'OM dans le cadre de la convention de coopération jointe en annexe.

Le tarif de référence pour les OM sans exportation des refus est celui déjà en vigueur pour Rennes Métropole sur le site de traitement de Gael soit 163,50€ HT pour l'année 2023.

Le Bureau a émis un avis favorable à cette convention

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

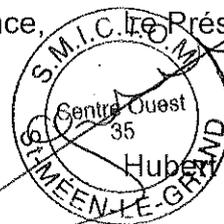
- autorise la signature de la convention de coopération jointe en annexe avec un tarif de traitement des OM sur le site de traitement de Gael de 163,50€ HT pour l'année 2023
- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 13 avril 2023

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	23
Nombre de pouvoirs:	05
Nombre de voix pour:	28
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,



Le Président,
Hubert GUINARD



5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril mardi à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le mardi 04 avril 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

Au préalable, le Comité Syndical avait été convoqué une première fois en vue de se tenir le mardi 04 avril 2023 à 09h00, sans que le quorum n'ait été atteint. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT « *le comité ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le comité est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.* »

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. ODYE , Mme BOUGAULT,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GUILLEMOT à Mme BOUGAULT,
- 3.Excusés: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. MAILLARD , M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. PICHOT , Mme PITHON ,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GENISSEL à M. PICHOT ,
- 3.Excusés: M. CHEVALIER , M. DELAHAYE , M. MARETHEUX , M. PERTUISEL, Mme MEUNIER ,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. ETHORÉ,
- 3.Excusés: M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. LERAY, M. LESAGE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, M. THOMAS , M.RIFFAULT, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUERIN, Mme GUILLARD, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BRIANTAIS, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. MEANCE, M. ROLLAND, M. SIMON, M.DENIEL, Mme BESNARD, Mme LECOMTE,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. TRUTIN à M. GORRE,
- 3.Excusés: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. COLLET, M. DELYS, M. DESPRÉS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. HERVIOU, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. SOURDAINE, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE, Mme GUEE, Mme PIERRARD,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. DELACROIX , Mme BERRÉE ,
- 3.Excusés: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. COLLET, M. GUILLOIS, M. JOUAN, M. LANGLAIS , M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M.BARBE, M.DUTEIL, M.HEUZÉ, Mme BONDON, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO , MmeLEPORCHER, Mme VIVIEN,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. RAFFIN, M.MENIER,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme CESMAT à M. LEMAZURIER,
- 3.Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. CHAUMORCEL, M. COIGNARD, M. COUDE, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LEMAZURIER, M. LIMOUX, M. MALEY, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER, Mme RIDARD, Mme VACHON,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COWET, M. DUVIC ,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. BADOUAL à M. DUVIC ,
- 3.Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. JOLY, M. LELIEVRE, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GLOTIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX,

Séance close à 10h15

Objet : Révision des prix unitaires de traitement applicables avec le SMPRB

La convention de coopération avec le SMPRB validée lors du dernier comité syndical prévoit que chaque partie valorise les activités réalisées pour l'autre partie à leurs coûts de revient prévisionnels.

Il est rappelé qu'avec le SMPRB, le principe actuel est un échange basé sur l'apport par le SMPRB d'OM avec re exportation du même tonnage de refus issus de l'UVEOR, qui ne sont donc pas enfouis sur le site de Gaël.

L'article 4 prévoit une actualisation régulière de ces coûts, qui étaient évalués dans la convention précédente à 99 €HT/tonne. Ce montant n'intègre pas le coût l'enfouissement des refus correspondants, contrairement aux coopérations avec d'autres collectivités.

Ce tarif est mis à jour dans le cadre du nouveau marché d'exploitation du site et est porté à 112,94 €HT à compter d'avril 2023.

Le Bureau a émis un avis favorable à cette actualisation de la convention

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- actualise les coûts de prise en charge des OM du SMPRB sur le site de traitement de Gaël et de le porter à 112,94 € HT pour l'année 2023 conformément à l'article 4 de la convention de coopération existante
- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

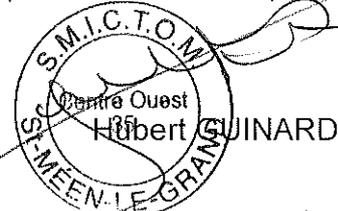
Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 13 avril 2023

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	23
Nombre de pouvoirs:	05
Nombre de voix pour:	28
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,



Délibération du Comité Syndical du jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril mardi à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le mardi 04 avril 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

Au préalable, le Comité Syndical avait été convoqué une première fois en vue de se tenir le mardi 04 avril 2023 à 09h00, sans que le quorum n'ait été atteint. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT « *le comité ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le comité est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.* »

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. ODYE , Mme BOUGAULT,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GUILLEMOT à Mme BOUGAULT,
- 3.Excusés: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. MAILLARD , M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. PICHOT , Mme PITHON ,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GENISSEL à M. PICHOT ,
- 3.Excusés: M. CHEVALIER , M. DELAHAYE , M. MARETHEUX , M. PERTUISEL, Mme MEUNIER ,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. ETHORÉ,
- 3.Excusés: M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. LERAY, M. LESAGE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, M. THOMAS , M.RIFFAULT, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUERIN, Mme GUILLARD, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BRIANTAIS, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. MEANCE, M. ROLLAND, M. SIMON, M.DENIEL, Mme BESNARD, Mme LECOMTE,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. TRUTIN à M. GORRE,
- 3.Excusés: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. COLLET, M. DELYS, M. DESPRÉS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. HERVIOU, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. SOURDAINE, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE, Mme GUEE, Mme PIERRARD,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. DELACROIX , Mme BERRÉE ,
- 3.Excusés: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. COLLET, M. GUILLOIS, M. JOUAN, M. LANGLAIS , M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M. BARBE, M.DUTEIL, M.HEUZÉ, Mme BONDON, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO , MmeLEPORCHER, Mme VIVIEN,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. RAFFIN, M.MENIER,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme CESMAT à M. LEMAZURIER,
- 3.Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. CHAUMORCEL, M. COIGNARD, M. COUDE, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LEMAZURIER, M. LIMOUX, M. MALEY, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER, Mme RIDARD, Mme VACHON,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COWET, M. DUVIC ,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. BADOUAL à M. DUVIC ,
- 3.Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. JOLY, M. LELIEVRE, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GLOTIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX,

Séance close à 10h15

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 035-253500995-20230414-D_2023_18-DE



Smictom
Centre Ouest

5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Objet : Convention avec la société PAPREC pour le traitement de refus fibreux

Dans le cadre du fonctionnement de l'UVEOR de Gaël, des échanges ont eu lieu avec la société PAPREC, qui dispose sur son site voisin du Rheu de refus fibreux issus de son centre de tri des emballages. Ces déchets qui ne peuvent plus faire l'objet d'une valorisation en recyclage, sont très majoritairement biodégradables car constitués de petits papiers, fragments de cartons, fines, restes alimentaires, ... Ils sont donc compatibles avec un traitement sur l'usine de Point Clos, permettent un assèchement du taux d'humidité des OM et génèrent une faible quantité de refus en enfouissement.

Des discussions ont donc été amorcées avec PAPREC et elles ont permis de définir des tarifs fonction des tonnages prix en charge :

Pour une réception de refus fibreux entre 0 et 2999 tonnes par an : 107 € HT/tonne

Pour une réception de refus fibreux entre 0 et plus de 3000 tonnes par an: 117 € HT/tonne dès la première tonne entrée sur le site

Ces tarifs intègrent la TGAP résultant de l'enfouissement des refus non biodégradables contenus dans les déchets avec un PU maximum de 65€/Tonne.

Si le tonnage dépasse les 3000 tonnes entre le 1er janvier et le 31 décembre, le tarif de 117 €/tonne, s'applique dès la première tonne entrée sur le site. Un complément de facturation sera alors effectué par le SMICTOM correspondant au différentiel entre les 2 tarifs.

Ce tarif fera l'objet d'actualisations régulières

La convention détaillée est jointe en annexe aux présentes. Il est proposé une durée d'un an renouvelable 2 fois un an.



Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- d'autoriser la signature de la convention de coopération jointe en annexe avec PAPREC pour la prise en charge de refus fibreux issus de son centre de tri des emballages selon les tarifs exposés ci-dessus
- d'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

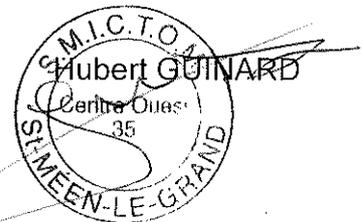
Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 13 avril 2023

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	23
Nombre de pouvoirs:	05
Nombre de voix pour:	28
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,





5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril mardi à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le mardi 04 avril 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

Au préalable, le Comité Syndical avait été convoqué une première fois en vue de se tenir le mardi 04 avril 2023 à 09h00, sans que le quorum n'ait été atteint. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT « *le comité ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le comité est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.* »

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. ODYE , Mme BOUGAULT,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GUILLEMOT à Mme BOUGAULT,
- 3.Excusés: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. MAILLARD , M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. PICHOT , Mme PITHON ,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GENISSEL à M. PICHOT ,
- 3.Excusés: M. CHEVALIER , M. DELAHAYE , M. MARETHEUX , M. PERTUISEL, Mme MEUNIER ,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. ETHORÉ,
- 3.Excusés: M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. LERAY, M. LESAGE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, M. THOMAS , M.RIFFAULT, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUERIN, Mme GUILLARD, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BRIANTAIS, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. MEANCE, M. ROLLAND, M. SIMON, M.DENIEL, Mme BESNARD, Mme LECOMTE,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. TRUTIN à M. GORRE,
- 3.Excusés: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. COLLET, M. DELYS, M. DESPRÉS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. HERVIOU, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. SOURDAINE, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE, Mme GUEE, Mme PIERRARD,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. DELACROIX , Mme BERRÉE ,
- 3.Excusés: M. AUFFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. COLLET, M. GUILLOIS, M. JOUAN, M. LANGLAIS , M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M.BARBE, M.DUTEIL, M.HEUZÉ, Mme BONDON, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO , MmeLEPORCHER, Mme VIVIEN,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. RAFFIN, M.MENIER,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme CESMAT à M. LEMAZURIER,
- 3.Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. CHAUMORCEL, M. COIGNARD, M. COUDE, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LEMAZURIER, M. LIMOUX, M. MALEY, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER, Mme RIDARD, Mme VACHON,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COWET, M. DUVIC ,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. BADOUAL à M. DUVIC ,
- 3.Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. JOLY, M. LELIEVRE, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GLOTIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX,

Séance close à 10h15

Objet : Approbation du Compte de Gestion

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Le document est joint en annexe aux présentes.

Le comité syndical est invité à se prononcer sur l'adoption du Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié par l'Ordonnateur.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-12 et L2121-31,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières,
Considérant que, pour les dépenses et les recettes de l'année 2021, le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier au titre de l'exercice est concordant avec le Compte Administratif présenté par l'ordonnateur,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré:

- **ADOpte le Compte de Gestion 2022 établi par Monsieur le Trésorier et annexé à la présente délibération. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

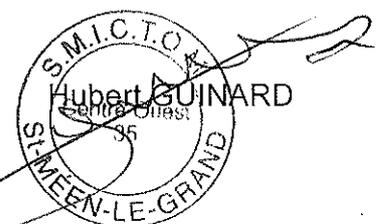
Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 13 avril 2023

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	23
Nombre de pouvoirs:	05
Nombre de voix pour:	28
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,





5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril mardi à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le mardi 04 avril 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Bernard ETHORE. M. Hubert GUINARD, président est sorti de la salle.

Au préalable, le Comité Syndical avait été convoqué une première fois en vue de se tenir le mardi 04 avril 2023 à 09h00, sans que le quorum n'ait été atteint. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT « *le comité ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le comité est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.* »

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. ODYE , Mme BOUGAULT,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GUILLEMOT à Mme BOUGAULT,
- 3.Excusés: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. MAILLARD , M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. PICHOT , Mme PITHON ,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GENISSEL à M. PICHOT ,
- 3.Excusés: M. CHEVALIER , M. DELAHAYE , M. MARETHEUX , M. PERTUISEL, Mme MEUNIER ,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. ETHORÉ,
- 3.Excusés: M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. LERAY, M. LESAGE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, M. THOMAS , M. RIFFAULT, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUERIN, Mme GUILLARD, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BRIANTAIS, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, , M. MEANCE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. DENIEL, Mme BESNARD, Mme LECOMTE,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. TRUTIN à M. GORRE,
- 3.Excusés: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. COLLET, M. DELYS, M. DESPRÉS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. HERVIOU, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. SOURDAINE, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE, Mme GUEE, Mme PIERRARD,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. DELACROIX , Mme BERRÉE ,
- 3.Excusés: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. COLLET, M. GUILLOIS, M. JOUAN, M. LANGLAIS , M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M. BARBE, M. DUTEIL, M. HEUZÉ, Mme BONDON, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO , Mme LEPORCHER, Mme VIVIEN,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. RAFFIN, M. MENIER,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme CESMAT à M. LEMAZURIER,
- 3.Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. CHAUMORCEL, M. COIGNARD, M. COUDE, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LEMAZURIER, M. LIMOUX, M. MALEY, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER, Mme RIDARD, Mme VACHON,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COWET, M. DUVIC ,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. BADOUAL à M. DUVIC ,
- 3.Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. JOLY, M. LELIEVRE, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GLOTIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX,

Séance close à 10h15

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF

M. Le Président quitte la salle du comité. Le compte administratif détaillé est joint en annexe aux présentes.

Le compte administratif 2022 se solde ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		2022
Dépenses		12 134 221,12 €
Recettes		14 454 009,00 €
Résultat de l'exercice		2 319 787,88 €
Résultat antérieur reporté		913 574,76 €
Résultat cumulé de clôture		3 233 362,64 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		2022
Dépenses		1 997 414,53 €
Recettes		186 990,54 €
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour l'exercice n+1 (1068)		1 500 000,00 €
Résultat de l'exercice		310 423,99 €
Résultat antérieur reporté		332 266,84 €
Résultat cumulé de clôture		21 842,85 €

Restes à réaliser dépenses de l'exercice	- €
Restes à réaliser recettes de l'exercice	- €
Résultat global	21 842,85 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré:

- approuve le compte administratif 2021,
- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cet effet.

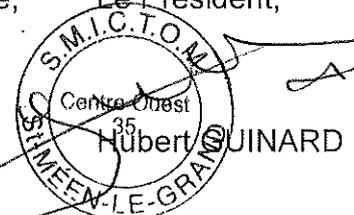
Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 13 avril 2023

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	22
Nombre de pouvoirs:	05
Nombre de voix pour:	27
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,





5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril mardi à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le mardi 04 avril 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

Au préalable, le Comité Syndical avait été convoqué une première fois en vue de se tenir le mardi 04 avril 2023 à 09h00, sans que le quorum n'ait été atteint. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT « *le comité ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le comité est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.* »

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. ODYE, Mme BOUGAULT,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GUILLEMOT à Mme BOUGAULT,
- 3.Excusés: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. MAILLARD, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. PICHOT, Mme PITHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GENISSEL à M. PICHOT,
- 3.Excusés: M. CHEVALIER, M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, M. PERTUISEL, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. ETHORÉ,
- 3.Excusés: M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. LERAY, M. LESAGE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, M. THOMAS, M. RIFFAULT, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUERIN, Mme GUILLARD, Mme KERGUÉLEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BRIANTAIS, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. MEANCE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. DENIEL, Mme BESNARD, Mme LECOMTE,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. TRUTIN à M. GORRE,
- 3.Excusés: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. COLLET, M. DELYS, M. DESPRÉS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. HERVIOU, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. SOURDAINE, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE, Mme GUEE, Mme PIERRARD,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. DELACROIX, Mme BERRÉE,
- 3.Excusés: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. COLLET, M. GUILLOIS, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M. BARBE, M. DUTEIL, M. HEUZÉ, Mme BONDON, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO, Mme LEPORCHER, Mme VIVIEN,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. RAFFIN, M. MENIER,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme CESMAT à M. LEMAZURIER,
- 3.Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. CHAUMORCEL, M. COIGNARD, M. COUDE, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LEMAZURIER, M. LIMOUX, M. MALEY, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER, Mme RIDARD, Mme VACHON,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COWET, M. DUVIC,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. BADOUAL à M. DUVIC,
- 3.Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. JOLY, M. LELIEVRE, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GLOTIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX,

Séance close à 10h15

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT

Après approbation du compte de gestion du Trésorier et du compte administratif 2022 du Smictom, il est constaté les résultats cumulés suivants au 31/12/2022 :

- résultat d'investissement de 21 842,85 €,
- résultat de fonctionnement de 3 233 362,64 €

L'excédent d'investissement sera reporté à la ligne 001 en recettes d'investissement pour 21 842,85 €,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré:

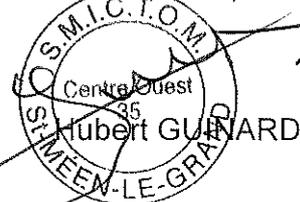
- procède à un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 2 000 000 € (au compte 1068),
- reporte le solde de l'excédent de fonctionnement pour 1 233 362,64 € en recettes de fonctionnement à la ligne 002.
- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cet effet.

Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 13 avril 2023

Nombre de délégués en exercice:	138	Le Secrétaire de séance,
Nombre de délégués présents:	23	
Nombre de pouvoirs:	05	
Nombre de voix pour:	28	
Abstentions:	0	
Contre:	0	

Le Président,





5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril mardi à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le mardi 04 avril 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

Au préalable, le Comité Syndical avait été convoqué une première fois en vue de se tenir le mardi 04 avril 2023 à 09h00, sans que le quorum n'ait été atteint. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT « *le comité ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le comité est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.* »

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. ODYE , Mme BOUGAULT,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GUILLEMOT à Mme BOUGAULT,
- 3.Excusés: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. MAILLARD , M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. PICHOT , Mme PITHON ,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GENISSEL à M. PICHOT ,
- 3.Excusés: M. CHEVALIER , M. DELAHAYE , M. MARETHEUX , M. PERTUISEL, Mme MEUNIER ,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. ETHORÉ,
- 3.Excusés: M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. LERAY, M. LESAGE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, M. THOMAS , M.RIFFAULT, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUERIN, Mme GUILLARD, Mme KERQUELEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BRIANTAIS, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. MEANCE, M. ROLLAND, M. SIMON, M.DENIEL, Mme BESNARD, Mme LECOMTE,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. TRUTIN à M. GORRE,
- 3.Excusés: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. COLLET, M. DELYS, M. DESPRÉS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. HERVIOU, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. SOURDAINE, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE, Mme GUEE, Mme PIERRARD,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. DELACROIX , Mme BERRÉE ,
- 3.Excusés: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. COLLET, M. GUILLOIS, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M. BARBE, M.DUTEIL, M.HEUZÉ, Mme BONDON, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO , MmeLEPORCHER, Mme VIVIEN,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. RAFFIN, M.MENIER,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme CESMAT à M. LEMAZURIER,
- 3.Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. CHAUMORCEL, M. COIGNARD, M. COUDE, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LEMAZURIER, M. LIMOUX, M. MALEY, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER, Mme RIDARD, Mme VACHON,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COWET, M. DUVIC ,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. BADOUAL à M. DUVIC ,
- 3.Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. JOLY, M. LELIEVRE, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GLOTIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX,

Séance close à 10h15

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 035-253500995-20230413-D_2023_22-DE

Objet : DM 1/2023

Vu le budget primitif 2023 voté le 13 décembre 2022,

Vu le vote du compte administratif 2022 et le vote de l'affectation des résultats,

Lecture de la délibération modificative n° 1 est donnée telle que :

SECTION INVESTISSEMENT : Dépenses

Pas d'opération

SECTION INVESTISSEMENT : Recettes

article	libellé article	BP2023	DM1
001	Solde d'exécution de la section d'investissement n	0	21 842,85
1068	Virement de la section de fonctionnement n-1 à la s	0	2 000 000,00
1641	Emprunts en euros	2 027 000	-2 021 842,85
		2 447 000	0,00

SECTION FONCTIONNEMENT : Dépenses

ARTICLE	ARTICLE_LIB	BP2023	DM1
678.	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	60 000	1 233 362,64
	TOTAL dépenses	13 464 950	1 233 362,64

SECTION FONCTIONNEMENT : Recettes

ARTICLE	ARTICLE_LIB	BP2023	DM1
002.	RÉSULTAT DE FONCTION. REPORTÉ	-	1 233 362,64
	Total recettes	13 454 950	1 233 362,64

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré:

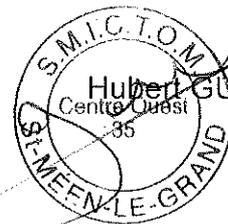
- approuve la délibération modificative n° 1/2023 susvisée,
- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cet effet.

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen Le Grand, le 13 avril 2023

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	23
Nombre de pouvoirs:	05
Nombre de voix pour:	28
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,



Hubert GUINARD

Délibération du Comité Syndical du jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril mardi à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le mardi 04 avril 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

Au préalable, le Comité Syndical avait été convoqué une première fois en vue de se tenir le mardi 04 avril 2023 à 09h00, sans que le quorum n'ait été atteint. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT « *le comité ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le comité est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.* »

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. ODYE , Mme BOUGAULT,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GUILLEMOT à Mme BOUGAULT,
- 3.Excusés: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. MAILLARD , M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. PICHOT , Mme PITHON ,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GENISSEL à M. PICHOT ,
- 3.Excusés: M. CHEVALIER , M. DELAHAYE , M. MARETHEUX , M. PERTUISEL, Mme MEUNIER ,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. ETHORÉ,
- 3.Excusés: M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. LERAY, M. LESAGE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, M. THOMAS , M. RIFFAULT, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUERIN, Mme GUILLARD, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BRIANTAIS, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. MEANCE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. DENIEL, Mme BESNARD, Mme LECOMTE,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. TRUTIN à M. GORRE,
- 3.Excusés: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. COLLET, M. DELYS, M. DESPRÉS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. HERVIOU, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. SOURDAINE, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE, Mme GUEE, Mme PIERRARD,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. DELACROIX , Mme BERRÉE ,
- 3.Excusés: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. COLLET, M. GUILLOIS, M. JOUAN, M. LANGLAIS , M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M. BARBE, M. DUTEIL, M. HEUZÉ, Mme BONDON, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO , Mme LEPORCHER, Mme VIVIEN,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. RAFFIN, M. MENIER,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme CESMAT à M. LEMAZURIER,
- 3.Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. CHAUMORCEL, M. COIGNARD, M. COUDE, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LEMAZURIER, M. LIMOUX, M. MALEY, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER, Mme RIDARD, Mme VACHON,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COWET, M. DUVIC ,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. BADOUAL à M. DUVIC ,
- 3.Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. JOLY, M. LELIEVRE, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GLOTIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX,

Séance close à 10h15



5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Objet : Création d'un poste d'Agent Technique Principal 2è classe

- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1° et 2°
- VU la délibération 2020-20 créant un poste d'agent de maîtrise en charge de la logistique générale et de l'entretien des bacs,
- VU la mutation interne sur un autre poste de l'agent de maîtrise, en charge de la logistique générale et de l'entretien des bacs,
- VU la nécessité de procéder au remplacement de l'agent,
- VU le tableau des effectifs,
- VU le budget primitif 2023 du SMICTOM Centre Ouest approuvé le 13 décembre 2022,
- Considérant qu'à l'issue du jury de recrutement du 17 janvier 2023, le candidat classé en première position dispose du grade d'Agent Technique Principal 2è classe, grade qui n'existe pas au tableau des effectifs
- Considérant l'accord sur la mutation de Rennes métropole intervenu le 28 février 2023

Le Bureau propose de créer un poste d'Agent Technique Principal 2ème classe

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré:

- de décider la création rétroactive au 27 mars 2023 d'un poste d'Agent Technique Principal 2ème classe au sein de la collectivité,
- d'autoriser le Président à procéder au recrutement nécessaire au remplacement de l'agent qui a quitté ses fonctions,
- de donner pouvoir au président ou au vice-président délégué pour signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

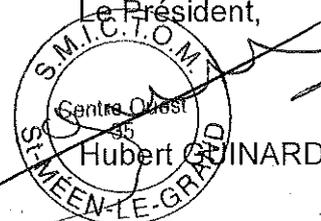
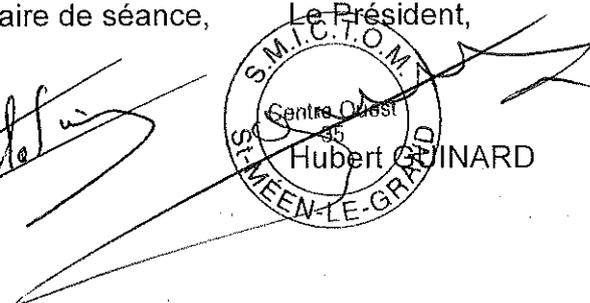
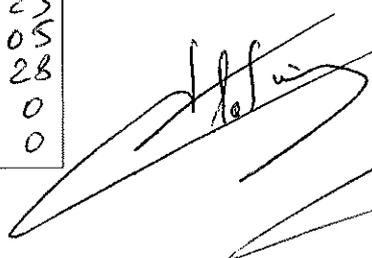
Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 13 avril 2023

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	23
Nombre de pouvoirs:	05
Nombre de voix pour:	28
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,



Délibération du Comité Syndical du jeudi 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril mardi à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le mardi 04 avril 2023 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

Au préalable, le Comité Syndical avait été convoqué une première fois en vue de se tenir le mardi 04 avril 2023 à 09h00, sans que le quorum n'ait été atteint. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT « *le comité ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le comité est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.* »

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. ODYE , Mme BOUGAULT,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GUILLEMOT à Mme BOUGAULT,
- 3.Excusés: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LE CHEVESTRIER, M. MAILLARD , M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. PICHOT , Mme PITHON ,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GENISSEL à M. PICHOT ,
- 3.Excusés: M. CHEVALIER , M. DELAHAYE , M. MARETHEUX , M. PERTUISEL, Mme MEUNIER ,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BARAZER, M. ETHORÉ,
- 3.Excusés: M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. LERAY, M. LESAGE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, M. THOMAS , M. RIFFAULT, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUERIN, Mme GUILLARD, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BRIANTAIS, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. MEANCE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. DENIEL, Mme BESNARD, Mme LECOMTE,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. TRUTIN à M. GORRE,
- 3.Excusés: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. COLLET, M. DELYS, M. DESPRÉS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. HERVIOU, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. METIVIER, M. PIEDERRIERE, M. SOURDAINE, M. VERNEY, M. VITRE, Mme DELALANDE, Mme GUEE, Mme PIERRARD,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. DELACROIX , Mme BERRÉE ,
- 3.Excusés: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. COLLET, M. GUILLOIS, M. JOUAN, M. LANGLAIS , M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, M. BARBE, M. DUTEIL, M. HEUZÉ, Mme BONDON, Mme FAUCHOUX, Mme HAMONO , Mme LEPORCHER, Mme VIVIEN,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. RAFFIN, M. MENIER,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme CESMAT à M. LEMAZURIER,
- 3.Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. CHAUMORCEL, M. COIGNARD, M. COUDE, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LEMAZURIER, M. LIMOUX, M. MALEY, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER, Mme RIDARD, Mme VACHON,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COWET, M. DUVIC ,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. BADOUAL à M. DUVIC ,
- 3.Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. JOLY, M. LELIEVRE, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GERMAIN, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. GLOTIN

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX,

Séance close à 10h15

Objet : Renouvellement de la mise à disposition d'un agent à l'exploitant du site de Point Clos

Dans le cadre du marché d'exploitation du site de Point Clos, M. Julien MALARD, agent de maîtrise du SMICTOM Centre ouest a été mis à disposition de la société THEAUD en 2015 pour 3 ans, renouvelé 2 fois par la suite jusqu'au 04 mai 2023.

Dans le cadre du nouveau contrat d'exploitation du site de Point clos avec la société THEAUD qui démarrera le 5 mai 2023, l'agent a donné son accord pour poursuivre cette mise à disposition jusqu'au 04 mai 2026.

Une convention jointe en annexe à la présente note en détaille les modalités. Il est notamment précisé que l'agent percevra la rémunération correspondant au grade et à l'échelon qu'il détient (traitement, supplément familial de traitement, primes et indemnités instituées, titres restaurants, heures supplémentaires et astreintes si elles sont effectives). La rémunération sera remboursée par l'exploitant à la collectivité.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré:

- approuve la mise à disposition à la société THEAUD de M. Julien Malard, agent de maîtrise, du 05 mai 2023 jusqu'au 04 mai 2026 selon les conditions ci-dessus détaillées
- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cet effet.

Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 13 avril 2023

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	23
Nombre de pouvoirs:	05
Nombre de voix pour:	28
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,



Hubert GUINARD

